



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1458

Approbation d'un avenant à la convention de partenariat établie entre la Ville de Lyon-  
Musée des beaux-arts et le World Monuments Fund pour la formation de personnels du  
complexe du Musée de Ta'izz dans le cadre de la reconstruction des musées détruites  
pendants des conflits

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur :** Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

**SEANCE DU 27 JANVIER 2022**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 FEVRIER 2022

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : M. GODINOT Sylvain

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI,  
Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS,  
Mme AUGÉY, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, M. CHEVALIER,  
Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M.  
EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M.  
DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, M. SOUVESTRE, Mme  
BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M.  
ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M.  
CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M.  
KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER,  
M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme  
FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. MAES (pouvoir à M. VASSELIN), Mme  
ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme TOMIC), Mme DE MONTILLE (pouvoir à Mme CROIZIER), Mme  
BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/1458 - APPROBATION D'UN AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ETABLIE ENTRE LA VILLE DE LYON-MUSEE DES BEAUX-ARTS ET LE WORLD MONUMENTS FUND POUR LA FORMATION DE PERSONNELS DU COMPLEXE DU MUSEE DE TA'IZZ DANS LE CADRE DE LA RECONSTRUCTION DES MUSEES DETRUITES PENDANTS DES CONFLITS (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 janvier 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/629 du Conseil municipal du 25 mars 2021, vous avez approuvé le partenariat entre le Musée des Beaux-Arts et le World Monuments Fund, consistant en la formation des personnels du General Organization for Antiquities and Museums (GOAM) de la ville de Ta'izz, ancienne capitale du Yémen, dans le cadre du projet de reconstruction du complexe du musée national ravagé en 2015 pendant les conflits armés.

La participation du Musée des Beaux-Arts de Lyon consiste à former les personnels du GOAM aux principes fondamentaux de la conservation du patrimoine : préconisations en matière de conservation préventive des collections sorties des décombres ou stockées dans des réserves provisoires ; préconisations relatives à l'établissement et à la tenue d'un inventaire normalisé et à la documentation des collections ; accompagnement de la réflexion sur l'établissement de parcours muséographiques au sein des deux bâtiments historiques (sélection des œuvres et scénographie).

Une convention a été établie et signée le 21 avril 2021 afin de définir les conditions d'intervention du musée des Beaux-Arts de Lyon auprès du General Organization for Antiquities and Museums (GOAM). La convention ayant pris fin le 31 décembre 2021, et les interventions n'ayant pu avoir lieu du fait de la crise sanitaire, il vous est proposé d'établir une nouvelle convention jusqu'à la fin de l'année 2023.

Ce partenariat s'inscrit dans la politique du musée des Beaux-Arts de Lyon à l'international en permettant de faire partager le professionnalisme des équipes scientifiques du musée et d'apporter ainsi une aide à un musée en reconstruction dans un pays éprouvé.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

**DELIBERE**

- 1- La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon / musée des Beaux-Arts et le World Monuments Fund, est approuvée.

- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tous documents afférents et à l'exécuter.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET